

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2025_011

Affectation de résultat - Exercice 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Séverine PEYRETOU, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Daniel AURIOL

Secrétaire de séance : Esther CHUREAU

Date de convocation : 13 mars 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président expose :

Il convient de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice 2024.

Après avoir entendu le compte administratif 2024, constatant que les résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion du comptable statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 50 520,90 €.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

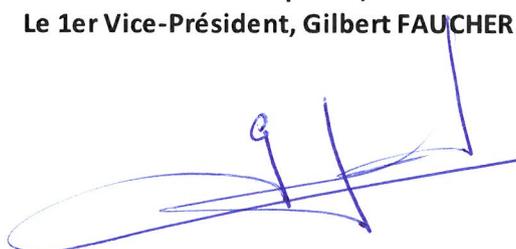
Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
048-200080547-DE_2025_011-DE
A G E D I

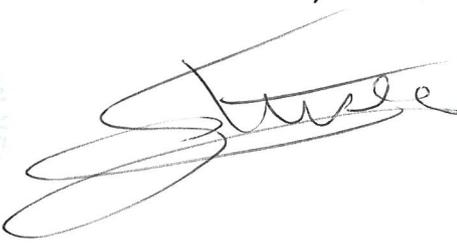
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté au R002 – recettes de fonctionnement (report à nouveau - créditeur)	41 889,63 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	8 631,27 €
Résultat cumulé au 31/12/2024	50 520,90 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	50 520,90 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté au R002 – recettes de fonctionnement (report à nouveau - créditeur)	50 520,90 €
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER

La Secrétaire de séance, Esther CHUREAU





Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 03 / 2025
et publié ou notifié
le 31 / 03 / 2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
048-200080547-DE_2025_011-DE
A G E D I